

Demande d'un crédit de CHF 650'000.00 TTC pour l'organisation d'un mandat d'études parallèles mixte d'architecture et de paysage pour l'aménagement de la parcelle N° 4166 du lieu-dit Prairie-Nord

N° DE PRÉAVIS : 2/2.25



DIRECTION : Municipalité en corps

PRÉAVIS PRÉSENTÉ AU CONSEIL COMMUNAL EN SÉANCE DU : 5 février 2025

PREMIÈRE SÉANCE DE COMMISSION : lundi 24 février 2025 à 18 h 30 / Salle Henri-Perregaux, Hôtel de Ville

DEMANDE DE DÉTERMINATION DE LA COMMISSION DES FINANCES : non

TABLE DES MATIÈRES

1	OBJET DU PRÉAVIS	3
2	PREAMBULE	3
2.1	Résumé.....	3
2.2	Historique.....	3
2.3	Contexte	4
3	ASPECTS TECHNIQUES	6
3.1	Études préliminaires	6
3.2	Objectifs	8
3.3	Définition du programme.....	8
3.4	Procédure de mise en concurrence.....	10
3.5	Participation de la population.....	10
4	PLANNING PRÉVISIONNEL	11
5	ASPECTS FINANCIERS	11
5.1	Coûts et recettes du projet	11
5.2	Incidences sur le budget de fonctionnement (hors amortissement)	11
5.3	Durée d’amortissement	12
5.4	Incidences sur le budget d’investissement	12
5.5	Tableau financierndicatif.....	12
6	ASPECTS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	12
6.1	Dimension environnementale.....	12
6.2	Dimension économique	13
6.3	Dimension sociale.....	13
7	CONCLUSION.....	14

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1 OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis concerne l'aménagement de la parcelle N° 4166 sur le site de Prairie-Nord. Il vise la première phase du projet, soit un crédit de CHF 650'000.00 TTC pour l'organisation d'un mandat d'études parallèles mixte d'architecture et de paysage pour la construction d'un programme d'équipements publics.

2 PRÉAMBULE

2.1 Résumé

Conformément au Plan partiel d'affectation Prairie-Nord – Églantine (ci-après PPA), entré en vigueur en 2017, la Commune de Morges projette de valoriser la parcelle N° 4166 située au sud du chemin de Tolochenaz par des infrastructures et aménagements publics. Cette planification prévoit l'implantation d'équipements scolaires, l'aménagement d'un parc public ainsi que la création d'infrastructures sportives associées sur ce site.

Ce périmètre, situé au lieu-dit Prairie-Nord, se distingue par son entité encore intacte au cœur de la ville ainsi que des qualités paysagères et environnementales qui lui confèrent une forte identité dans le paysage urbain. Son arborisation remarquable, avec notamment l'allée cavalière et ses zones de prairie, en fait un site unique à Morges et l'un des derniers espaces libres voué à accueillir des équipements d'intérêt public. À ce titre, le préavis municipal du PPA Prairie-Nord Églantine, comme le rapport du Conseil communal, rappelait déjà la grande valeur écologique de ce secteur et la nécessité de maintenir sa faune, sa flore et l'allée cavalière.

À l'issue d'un diagnostic technique et d'une consultation des services communaux et partenaires concernés, un programme de constructions et d'aménagements extérieurs a été consolidé, conforme au PPA et aux besoins de la population morgienne : école, infrastructures sportives scolaires, piscine couverte, accueil pré et parascolaire, espaces extérieurs, etc.

Forte de ces avancées et afin de développer un projet qualitatif, la Municipalité souhaite organiser un mandat d'études parallèles mixte d'architecture et de paysage pour choisir un groupement de mandataires chargé de l'aménagement de la parcelle de Prairie-Nord.

2.2 Historique

Le PPA Prairie-Nord - Églantine, adopté¹ par le Conseil Communal le 1^{er} mars 2017 et entré en vigueur le 25 septembre 2017, colloque le périmètre de Prairie-Nord en deux aires permettant le développement d'un programme d'utilité publique, d'installations sportives de plein air et d'un parc public.

Deux préavis successifs² ont permis le lancement des études pour les aménagements de surface, routiers, paysagers et des infrastructures souterraines du secteur. Le préavis N° 1/2.24 confirme le souhait de la Municipalité de disposer d'une vision d'ensemble de la parcelle N° 4166, en développant conjointement les constructions et les espaces libres et annonce le présent préavis.

¹ https://www.morges.ch/media/document/0/36.11.2016-adoption-ppa-prairie-nord-eglantine_complet.pdf

² <https://www.morges.ch/media/document/0/24.06.2017-prairie-nord-eglantine-credit-d-etude.pdf>
<https://www.morges.ch/media/document/2/ie-0729-preavis-6-03-2024-mandat-d-etude-compl.pdf>

2.3 Contexte

Dans la continuité de la rénovation du Collège de Chanel et du projet de rénovation du Collège de la Gracieuse, la Municipalité souhaite développer le nouveau site scolaire de Prairie-Nord. Cette démarche s'inscrit dans la nécessité pour les Communes d'anticiper et de répondre aux besoins croissants en infrastructures scolaires pour la population en respectant les directives cantonales en la matière.

2.3.1 Programme de législature

La Municipalité a lancé le projet sur Prairie-Nord afin de renforcer, à l'ouest de la ville, les infrastructures dédiées à l'enfance (scolaire, pré et parascolaire), à la jeunesse, au sport et à la culture tout en offrant à toute la population, un espace public naturel éducatif et de loisirs. Ce projet s'inscrit dans un développement harmonieux de la ville tout en contribuant à la santé et au bien-être de la population et en veillant à la protection de l'environnement et de la biodiversité en milieu urbain.

Par ailleurs, ce projet s'inscrit en parfaite cohérence avec les thématiques définies dans le programme de législature : « *S'épanouir à Morges* », « *Un engagement fort pour un cadre de vie agréable* » et « *Le développement durable au cœur des préoccupations* ».

2.3.2 Planifications et stratégies communales

Dans le Plan directeur communal de 2012, la parcelle N° 4166 de Prairie-Nord est identifiée comme un espace public d'équipements et un parc public pouvant accueillir des bâtiments avec des allées d'arbres à préserver et des itinéraires principaux pour les piéton·nes et les vélos à développer. Ce site, situé dans la partie nord-ouest de la ville de Morges, à 10 minutes à pied de la gare, est identifié comme site stratégique.

La Ville a développé un Plan partiel d'affection (PPA) sur ce secteur qui permet :

- la construction d'un quartier d'habitation pour environ 800 habitant·es sur la parcelle d'Églantine (réalisé à ce jour) ;
- le développement d'un programme d'utilité publique, d'installations sportives de plein air et d'un parc public sur la parcelle de Prairie-Nord.

Le PPA relève la qualité et les enjeux paysagers des deux sites et contraint les projets qui s'y développent à s'intégrer dans leur environnement architectural et paysager.

Par ailleurs, dans le cadre de la réponse à la motion du groupe PLR « Piscine et patinoire : deux infrastructures vieillissantes et coûteuses pour lesquelles il est impératif de trouver une solution d'avenir », la Municipalité a communiqué au Conseil communal sa stratégie pour les infrastructures sportives qui prévoit l'intégration d'une piscine couverte sur le site de Prairie-Nord en remplacement de celle du Petit-Dézaley. Cette future construction devra répondre conjointement aux besoins scolaires, sportifs et de loisirs générés par la population de la région morgienne.

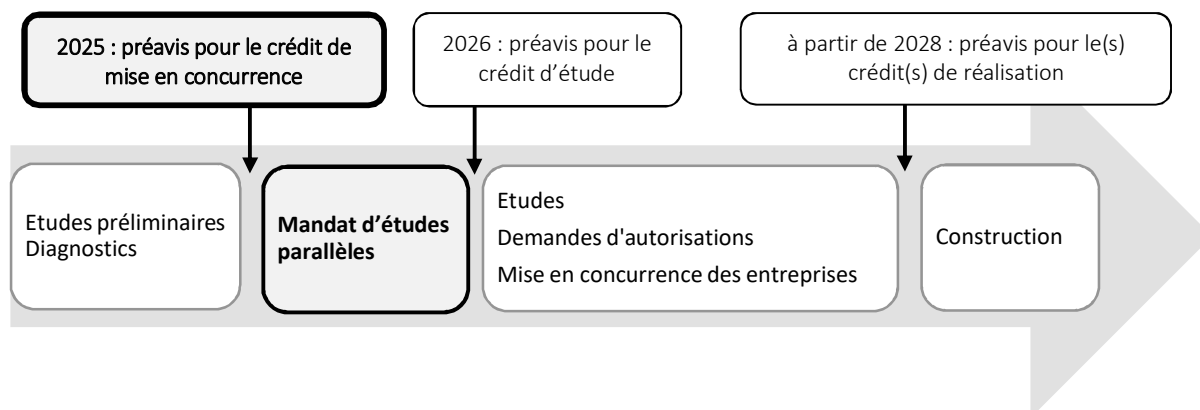
2.3.3 Planification de l'Association Scolaire Intercommunale de Morges et environs (ASIME)

Une étude prospective des besoins scolaires de l'arrondissement Morgien à l'horizon 2040 a été menée par l'ASIME en collaboration avec les services communaux. Elle a permis entre autres de confirmer les besoins sur le secteur Morges-Ouest, où sera développé le projet de Prairie-Nord. Ces besoins ont été intégrés dans le cadre de l'élaboration du programme.

2.3.4 Périmètre

Le périmètre d'étude de projet pris en compte pour le présent préavis s'étend sur l'entier de la parcelle N° 4166, y compris la zone verte située dans l'enceinte du mur périphérique, à l'angle du chemin de Tolochenaz et de l'avenue Henry-Warnery (figure 1 ci-dessous).





3 ASPECTS TECHNIQUES

3.1 Études préliminaires

Les études préliminaires permettent de fixer un programme et de définir les contours du projet en évaluant notamment sa faisabilité technique, économique et environnementale selon les contraintes réglementaires et légales en vigueur.

Lors de cette étape, une étude d'implantation a été réalisée sur l'entier de la parcelle afin d'évaluer les capacités du site à accueillir des constructions et un parc tout en conservant une cohérence d'ensemble et en tenant compte des contraintes réglementaires et environnementales (arbres, biotope, sols, etc.)

3.1.1 Environnement urbain

La parcelle de Prairie-Nord est située dans un secteur en pleine évolution. Dès l'approbation du PPA, le projet de constructions de logements de l'Églantine s'est développé sur la parcelle N° 2486, de 40'000 m², 13 immeubles ont été construits pour accueillir environ 900 habitant-es.

La parcelle de Prairie-Nord, située de l'autre côté de chemin de Tolochenaz, a notamment pour objectif d'accompagner cette densification en offrant des équipements publics et des espaces naturels accessibles à toutes et tous.

Par ailleurs, d'autres projets voisins sont en phase de développement et seront pris en compte :

- l'assainissement et la transformation partielle de la Patinoire des Eaux-Minérales en complexe sportif quatre saisons ;
- les aménagements du chemin de Tolochenaz, de l'avenue Henry-Warnery et du chemin de Prellionaz ;
- la création d'une passerelle dédiée à la mobilité douce franchissant la Morges.

3.1.2 Utilisation actuelle du site

Depuis la construction du quartier de l'Églantine, ce site est largement fréquenté par la population. Une partie du parc a été rendue accessible au public après sécurisation de l'allée cavalière, installation de mobilier convivial (tables de pique-nique, bancs, corbeilles), création du cheminement est-ouest au sud et dégagement d'une vaste zone enherbée au nord-est.

Par ailleurs, le refuge de la Fraternité de Preillonaz et son parc est utilisé par les Morgiennes et Morgiens depuis de nombreuses années, essentiellement pour des activités festives et familiales.

3.1.3 Diagnostic environnemental

Au vu de la qualité naturelle du site et avant toute intervention, la Municipalité a établi un diagnostic environnemental pour intégrer la préservation des structures écologiques au projet.

a. Sol

Dans le cadre du projet-pilote « Indice de qualité du sol » mené par Région Morges, le site de Prairie-Nord a fait l'objet de relevés pédologiques, qui ont souligné que les deux tiers de la parcelle, située dans l'aire du parc public, assurent efficacement ses fonctions environnementales : habitat et vie du sol, production de biomasse et régulation du ruissellement. Le tiers restant, situé dans le périmètre d'évolution des constructions, a été impacté par l'exploitation agricole et le stockage des terres du quartier d'Églantine.



Figure 2 – Cartes d'indice de qualité du sol selon trois fonctions – Région Morges

b. Arborisation et prairies

Le site de prairie-Nord constitue un îlot de fraîcheur grâce à un patrimoine arboré remarquable, dense et diversifié. On dénombre plus de 170 arbres, dont 22 ont été recensés pour être potentiellement classés à l'inventaire cantonal des arbres remarquables, notamment des arbres bicentennaires et centenaires. La parcelle a un indice de canopée de 22 %, de ce fait elle contribue largement au 17 % du territoire global.

La parcelle compte aussi plusieurs prairies qualitatives entretenues de manières extensives.



Figure 3 – Plan de l'arborisation et des prairies

c. Habitats et biodiversité

La parcelle se situe en partie sur des territoires d'intérêt biologique supérieur au sens du réseau écologique cantonal. Elle est également en marge du corridor de déplacement de la faune formé par la Morges. La richesse de ses surfaces arborées et herbacées ainsi que les nombreuses microstructures (souches, nichoirs, murgiers, etc.) forment des biotopes relais primordiaux pour la biodiversité. En fonction des espèces, le parc est également un lieu de reproduction, d'habitat et de réserve de nourriture. Les arbres et les prairies jouent un rôle primordial pour perpétuer ces fonctions. Le site compte d'ailleurs certaines espèces vulnérables ou potentiellement menacées.

3.2 Objectifs

Sur la base du diagnostic et des politiques publiques communales, la Municipalité a défini ses objectifs prioritaires pour le site de Prairie-Nord :

- implanter des équipements publics scolaires, parascolaires et leurs infrastructures sportives, y compris une piscine couverte ;
- évaluer l'implantation des constructions d'utilité publique (culturelles, sociales, sportives) complémentaires ;
- préserver, valoriser et renforcer les valeurs naturelles et paysagères ainsi que les fonctionnalités écologiques du site ;
- créer des entités de verdure conjuguant aménagements favorables à la biodiversité et aux usages sociaux ;
- garantir des liaisons piétonnes et cyclables soignées et assurant des connexions vers les quartiers environnants.

Sur cette base, la Municipalité a décidé de développer le site en conciliant nouvelles constructions et préservation. Elle a établi une vision stratégique définissant les grands principes suivants :

- les nouvelles implantations seront concentrées à l'ouest, dans une logique d'optimisation raisonnée, et en respectant les zones arborées existantes autour de la Fraternité et le long du chemin de Prellionnaz ;
- le développement devra respecter les qualités environnementales du site afin de conserver l'identité historique et paysagère du site ;
- la partie Est du parc restera libre de toute construction, offrant un espace ouvert pour la population.

3.3 Définition du programme

3.3.1 Récolte des besoins

En décembre 2022, la Municipalité s'est déterminée sur l'avenir des bâtiments scolaires du secteur Morges-Ouest et a notamment décidé le remplacement du site du Petit-Dézaley (colloqué en zone d'habitation dans le futur PACom) au profit d'une nouvelle construction sur le site de Prairie-Nord.

À cette occasion, elle a posé les bases de programme suivantes :

- environ vingt-cinq salles de classe, correspondant aux besoins de l'Ouest de la ville ;
- une salle de gymnastique triple ;
- un restaurant scolaire (en remplacement et extension de celui de la patinoire) ;

- les surfaces nécessaires à l'accueil para et/ou pré-scolaire de Morges-Ouest ;
- une piscine scolaire couverte de 25 m bénéficiant d'un accès public et d'un bassin non-nageur.

Dans le but de consolider ce programme, la Direction Urbanisme, constructions et espace public a organisé de décembre 2023 à avril 2024 plusieurs ateliers réunissant l'ensemble des services de l'administration Morgienne, les représentant-es des autorités cantonales et les partenaires externes concernés (ASIME, directions scolaires, DGEO, SCEPS). Ces ateliers ont permis de confirmer les besoins, les recommandations et exigences des services communaux, cantonaux, et partenaires.

Une étude d'implantation, accompagnée d'évaluations financières, a permis d'apprécier la capacité du site à accueillir un site scolaire et parascolaire comprenant les infrastructures sportives liées, un parc public avec des espaces naturels préservés, et des constructions d'utilité publique complémentaires (culturelles, sociales, sportives) répondant aux besoins communaux.

3.3.2 Programme

En novembre 2024, la Municipalité a décidé un programme structuré autour de trois thématiques majeures : l'enfance, le sport et la nature.

Pour l'enfance, le projet prévoira la construction d'un établissement scolaire primaire, permettant de remplacer le Collège du Petit-Dézaley et de répondre aux besoins futurs chiffrés par l'ASIME qui sera complété par une bibliothèque scolaire. En outre, un centre de vie infantine, un accueil parascolaire ainsi qu'un restaurant scolaire en remplacement de celui de la patinoire seront créés afin de développer l'offre en structures d'accueil de l'enfance à l'ouest de la ville.

Pour le sport, en relation avec les besoins sportifs scolaires, le projet prévoira la construction d'une salle de gymnastique triple qui permettra également de compenser le manque de salles à l'ouest de la Ville. Une piscine scolaire couverte de 25 mètres avec un bassin non-nageur sera également construite en remplacement de la piscine scolaire du Petit Dézaley. Cet espace sportif sera ouvert au public pour répondre aux besoins de la population et des clubs sportifs. Des aménagements sportifs scolaires, répondant aux normes cantonales (aires engazonnées, aires tout-temps, etc.) seront complétés en extérieur.

Pour la nature, le projet devra maintenir l'allée cavalière ainsi que l'intégration de zones de détente dans le parc existant dont l'arborisation et structures biologiques d'intérêts seront préservées.

À ce stade, le budget de réalisation du programme complet a été estimé par un bureau spécialisé dans la gestion de projet. Les estimations ascendent à CHF 86 millions TTC, participation de tiers et subventions non déduites, avec une marge de + ou - 30 %. Ce montant global sera réactualisé à chaque phase du projet, en particulier sur la base du projet retenu à l'issue de la phase de mise en concurrence, objet du présent préavis. Les possibilités de modularité et phasage dans les réalisations, opportunités de subventions et cofinancement seront étudiées dans un objectif d'optimisation des investissements à réaliser.

3.4 Procédure de mise en concurrence

En raison de la complexité du projet et afin de répondre aux différents enjeux architecturaux, urbains, paysagers, environnementaux et constructifs que représentent le développement du site complet de Prairie-Nord, il est nécessaire d'organiser une procédure de mise en concurrence permettant au pouvoir adjudicateur d'étudier différentes solutions ou pistes de réflexion face à un projet particulièrement complexe.

La Municipalité, forte de l'expérience très positive du projet de rénovation du collège de la Gracieuse, a validé un mandat d'étude parallèle mixte (MEP à deux tours) en procédure ouverte. Cette procédure permettra de désigner un groupement de mandataires comprenant l'ensemble des compétences nécessaires au développement d'un tel projet, notamment architecte, ingénieur-es, architecte paysagiste et biologiste.

Le mandat d'étude parallèle mixte se déroule en deux temps :

- la première étape consiste à réaliser un concours ouvert d'architecture et de paysage sur la base d'un cahier des charges intégrant le programme. Cette phase est anonyme et non rémunérée. Elle permet aux jeunes bureaux comme aux bureaux plus expérimentés de participer, et permet une grande diversité de projets innovants ;
- à l'issue de cette première étape, les projets les plus pertinents sont identifiés par le collège d'expert-es et 4 à 5 équipes sont retenues ;
- la seconde étape, qui n'est plus anonyme, permet de dialoguer avec les équipes retenues, qui poursuivent leurs études et affinent leurs projets sur la base des recommandations. À ce stade, les équipes pourront être complétées par d'autres compétences (ex : ingénieur-e civil-e, ingénieur-e environnement, etc.) afin de répondre plus précisément aux enjeux et objectifs de Prairie-Nord. Cette phase du MEP est particulièrement utile pour stabiliser certains éléments de projet, comme le regroupement des éléments au sein de bâtiments, le phasage ou la modularité. Conformément à la norme SIA, une rémunération est accordée aux équipes pluridisciplinaires sélectionnées pour cette seconde phase, qui exige un travail conséquent et approfondi.

Le MEP mixte combine à la fois les avantages du concours et du MEP. Cette procédure permet d'aboutir à un avant-projet qui correspond aux besoins tout en tenant compte des enjeux environnementaux du site. Ainsi, elle minimise les risques d'avoir un projet déconnecté de la réalité.

À l'issue de cette procédure, par la désignation du projet lauréat et de l'équipe des mandataires, la Municipalité disposera d'un avant-projet, offrant ainsi une base solide pour la suite des études.

3.5 Participation de la population

Dans l'objectif d'aboutir à un projet qui réponde aux besoins de la ville et aux préoccupations de la population, la Municipalité a décidé d'accompagner cette phase par un processus participatif impliquant la population. Cette démarche vise à enrichir le projet et à renforcer le lien entre les futurs aménagements et la population.

4 PLANNING PRÉVISIONNEL

Février 2025 :	Demande de crédit pour l'organisation d'un mandat d'études parallèles
Printemps 2025:	Établissement du cahier des charges et démarche participative
Automne 2025:	Lancement de la procédure – 1 ^{re} étape de type concours ouvert
Hiver 2025/2026:	Sélection de 4 à 5 projets
Printemps 2026 :	Seconde étape du MEP avec les équipes retenues
Été 2026 :	Désignation de l'équipe lauréate
Automne 2026 :	Demande de crédit d'étude
2027 :	Enquête publique
2028 :	Demande de crédit de construction et début des travaux

5 ASPECTS FINANCIERS

5.1 Coûts et recettes du projet

La Direction Urbanisme, constructions et espace public sera accompagnée d'un bureau d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'organisation de la procédure. Ce dernier fournira une expertise technique et méthodologique tout au long du processus, en veillant au respect des objectifs fixés, des délais et des budgets. L'AMO joue un rôle clé dans la coordination des intervenant-es et la gestion des aspects juridiques et administratifs. Il s'appuiera en outre sur l'expertise de divers bureaux d'étude spécialisés (durabilité, inclusivité, environnement) pour établir le cahier des charges du MEP, et évaluer les propositions des équipes candidates.

Les montants d'honoraires correspondants sont compris dans le budget ci-dessus, ainsi que l'ensemble des frais relatifs à la procédure.

Honoraires	CHF 282'000.00 TTC
<i>AMO-Organisation du MEP</i>	<i>CHF 105'000.00 TTC</i>
<i>Appuis de spécialistes (économiste, durabilité, participation, etc.)</i>	<i>CHF 112'000.00 TTC</i>
<i>Collège d'expert-es du MEP</i>	<i>CHF 65'000.00 TTC</i>
Rémunération des équipes retenues	CHF 303'000.00 TTC
Frais annexes (relevés divers, maquettes, exposition, etc.)	CHF 65'000.00 TTC
TOTAL	CHF 650'000.00 TTC

Les ressources en interne sont estimées à 40 % équivalent-temps plein, soit 16 h/semaine sur la totalité de cette phase. Ces heures seront, pour cette phase, absorbée par les collaboratrices et collaborateurs du Bureau des nouvelles constructions de la Direction Urbanisme, constructions et espace public.

5.2 Incidences sur le budget de fonctionnement (hors amortissement)

Pas d'incidence sur le budget de fonctionnement.

5.3 Durée d'amortissement

Le montant de CHF 650'000.00 TTC sera amorti en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 130'000.00 par année à porter en compte dès l'aboutissement des études financées par le crédit. En cas de non-réalisation de la construction, le crédit d'étude sera immédiatement amorti.

5.4 Incidences sur le budget d'investissement

La dépense sera financée par la trésorerie générale et sera imputée par le compte d'investissement N° 3147.42105.5090.00 – CHF 650'000.00 TTC. Ce préavis correspond au N° : 102.01.01 dans le plan des investissements.

5.5 Tableau financier indicatif

BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Montant en CHF (TTC)	Total	2025	2026	2027	2028	2029 et suivantes
Dépenses	650 000.00	350 000.00	300 000.00			
Subventions, participations ou autres	-					
Utilisation fonds	-					
Total investissements	650 000.00	350 000.00	300 000.00	-	-	-

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Durée d'amortissement	5
Année début de l'amortissement	2026
Année bouclage du préavis	2026
Taux d'intérêt au 31 décembre 2024	1.07 %

	2025	2026	2027	2028	2029 et suivantes
Charge d'intérêts					
Charge d'amortissement	-	130 000.00	130 000.00	130 000.00	130 000.00
Autres charges					
<i>Chapitre</i>					
Recettes					
<i>Chapitre</i>					
Total fonctionnement	-	130 000.00	130 000.00	130 000.00	130 000.00

6 ASPECTS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.1 Dimension environnementale

Le projet de Prairie-Nord s'inscrit dans une démarche globale de respect de l'environnement qui valorise les qualités naturelles de la parcelle, tout en minimisant l'impact écologique de la construction et des usages du futur site. Du point de vue de la construction, une attention

particulière sera portée à la durabilité du projet de complexe scolaire et sportif. La mise en œuvre de solutions écologiques, tel que l'utilisation de matériaux biosourcés ou la mise en place de systèmes énergétiques économes sera priorisée dès les premières étapes de conception. Au niveau des aménagements extérieurs, le programme retenu par la Municipalité permet de limiter l'impact des constructions sur les qualités environnementales de la parcelle et d'enrichir les écosystèmes déjà existants sur le site : arborisation qualitative, prairie de qualité, habitats pour la biodiversité (faune et flore indigènes). Il s'agit dans ce projet de favoriser une construction durable tout en garantissant cohabitation avec la nature existante et à venir. Ainsi les bénéfiques écosystémiques de cet îlot de fraîcheur à l'échelle de la ville seront maintenus et renforcés, dans le respect des engagements de la Ville vis-à-vis de l'adaptation du territoire morgien au changement climatique.

En matière d'atténuation de l'impact climatique, le site sera développé de manière à assurer une exploitation à faible impact climatique par la suite, dans le respect de l'Accord de Paris et d'une vision zéro émission nette à échéance 2050.

6.2 Dimension économique

D'un point de vue économique, le projet de Prairie-Nord veillera à une gestion optimisée des ressources au moment du chantier et dans une vision à long terme. Il s'agira de favoriser l'économie régionale tout en réduisant les coûts liés au transport et à l'empreinte écologique. Dans les constructions, l'installation de systèmes énergétiques performants, comme des panneaux solaires ou des dispositifs de récupération des eaux pluviales, permettra de diminuer les charges d'exploitation sur le long terme. Concernant le parc, la mise en place d'une gestion différenciée, bénéfique pour l'environnement, permettra également de rationaliser les coûts de l'entretien. Enfin, le projet favorisera l'attractivité de la ville.

6.3 Dimension sociale

Les équipements d'utilité publique prévus sur la parcelle du Prairie-Nord sont voués à devenir un véritable pivot de la vie locale de l'ouest du territoire morgien, en répondant aux besoins éducatifs, parascolaires, sportifs et liés à la nature de toutes et tous. Les nouvelles infrastructures scolaires et parascolaires encourageront l'apprentissage et l'épanouissement des élèves, avec des espaces polyvalents adaptés à des activités pédagogiques variées. Les nouveaux équipements sportifs serviront aux besoins scolaires tout en bénéficiant aux associations locales pour la pratique de loisirs et de compétitions. Ces constructions prendront place dans un parc naturel qui mêlera détente, sensibilisation écologique et activités collectives. L'amélioration de ce parc existant offrira à la population un lieu où se détendre, s'amuser et se rencontrer. Enfin, le maintien et renforcement de la structure arborée sera bénéfique pour la population car la présence du végétal en ville augmente le sentiment de bien-être et a un impact positif sur la santé physique et psychique.

7 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 650'000.00 pour l'organisation d'un mandat d'études parallèles mixte d'architecture et de paysage pour l'aménagement de la parcelle N° 4166 du lieu-dit Prairie-Nord ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ;
3. de prendre acte de l'amortissement du montant de CHF 650'000.00 sur une période de 5 ans, dès l'aboutissement des études financées par le crédit.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 janvier 2025.

au nom de la Municipalité
la syndique le secrétaire

Mélanie Wyss Giancarlo Stella